

## SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ET À L'INSERTION

### Fiche 4 : DÉCÈS ENFANT

#### ► Pour qui ?

- Parent ou tiers recueillant, déclarant le décès d'un enfant de moins de 20 ans ou suite à une naissance sans vie enregistrée à l'état-civil, qu'il soit bénéficiaire ou non de prestations familiales.

#### ► Les objectifs de l'accompagnement

- Favoriser la construction d'un nouvel équilibre familial avec la prise en compte de la situation de deuil,
- soutenir la famille dans les différentes démarches liées au décès,
- accompagner la famille dans le processus de deuil et la construction d'une nouvelle organisation familiale.

#### ► Modes de contact

Contact systématique (courrier de mise à disposition ou appel téléphonique) auprès des allocataires répondant aux critères ci-dessus et :

- dès la prise de connaissance du décès par la Caf

ou

- suite à l'orientation par le partenaire.